COMMUNE DE
MONTREUX

RAPPORT-PREAVIS No 21/2012

de la Municipalité au Conseil communal

relatif à la politique communale en matière informatique et à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 136'200.-, pour l'achat de matériel informatique

Date proposée pour la
1ère séance de commission :

le mercredi 19 septembre 2012 à 19 h. 00

à Montreux

Version du 21 août 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis s'inscrit dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu devant le Conseil Communal, en séance du 8 décembre 2010, lors du débat sur le budget 2011 (préavis de la Municipalité No 36/2010, projet de budget ordinaire). Il traite essentiellement des conséquences du 1er amendement relatif au matériel informatique qui retirait toute charge d'acquisition (renouvellement des ordinateurs, logiciels, bureautique et métiers).

La Municipalité a décidé la prise d'un certain nombre de mesures allant dans le sens des critiques du Conseil communal. Ainsi elle a réactivé la commission consultative informatique en complétant sa composition de spécialistes externes. Le règlement de dite commission vient d'être établi et adopté par la Municipalité. Par ailleurs, elle a procédé à l'actualisation du plan directeur informatique pour le faire correspondre aux attentes du législatif. Il est bien entendu que ce plan directeur, forcément évolutif vu le développement extrêmement rapide du secteur qu'il concerne, devra faire l'objet de nouvelles adaptations ultérieures importantes.

2. Historique

Pour rappel, votre Conseil a adopté une série de sept amendements sur le budget 2011, lors de la séance du 8 décembre 2010. L'amendement No 1 concernait le renouvellement ou l'acquisition de matériel informatique.

Le Conseil communal exprimait ainsi alors clairement son refus d'envisager une politique d'achat, sans vision à terme, sans cadre et sans réflexion prospective. Il considérait comme nécessaire d'imposer une espèce de moratoire durant lequel la Municipalité et son administration étaient invitées à présenter un préavis ad hoc afin qu'il puisse mieux appréhender l'ensemble de la problématique.

Certaines remarques de l'organe de révision, dans son rapport sur les comptes 2010, incitaient aussi à remettre plus globalement l'ouvrage sur le métier.

Coïncidant d'une part avec le changement de législature, la réorganisation municipale et celle des directions qui en ont découlé ainsi que, d'autre part, avec de nombreux changements au sein du service des finances, dont son chef, il a fallu quelque temps pour appréhender le dossier, reprendre l'ensemble des réflexions à ce sujet et définir les bases de la philosophie sous-jacente au nouveau plan directeur communal de l'informatique.

Attentive aux critiques exprimées par le Conseil communal et au rapport sur les comptes 2010 de l'organe de révision, la Municipalité a commandé un audit pour étayer et rassembler les remarques et avis formulés. Elle a préparé les conditions permettant l'actualisation du plan directeur et a établi un plan d'action.

2.1 Conclusions de l'audit

Les conclusions de l'audit informatique, qui ont été présentées à la Commission consultative informatique, mettent en évidence les forces et les faiblesses de la fonction informatique, ainsi que les enjeux et opportunités qui y sont liées. Dans son prolongement, nous allons pouvoir améliorer la formation des utilisateurs, la communication par la désignation de répondants informatiques dans les services, le plan directeur en l'actualisant et lui donnant une certaine dynamique en lien avec la modernisation permanente et rapide du domaine de l'informatique, avec l'espoir de pouvoir tendre vers la "gestion communale sans papier".

D'une manière générale on peut noter que, si bon nombre d'améliorations doivent encore être apportées, l'audit ne révèle pas de dysfonctionnement significatif, constatant à l'évidence plus de forces que de faiblesses, ceci notamment au plan de la sécurité, des capacités et potentiels de développement. Il est intéressant d'y relever le bon positionnement de la Commune de Montreux dans une comparaison réalisée avec d'autres communes vaudoises. Enfin, le réseau de clientèle externe lui permet de disposer d'installations solides et de niveau correct, avec une bonne optimisation des coûts.

Cela dit, les défis à relever sont une source de motivation pour l'amélioration de la qualité et pour nous aider à redéfinir, cas échéant, le rôle du centre informatique dans les prochaines années.

2.2 Plan directeur

Fort des remarques soulevées par l'audit, le plan directeur qui datait de 2008 a été actualisé, la Commission consultative informatique réactivée et renforcée de nouvelles compétences.

La modernisation de l'administration communale est un besoin confirmé. Il convient de ne pas oublier ses buts principaux et d'orienter la stratégie informatique vers le développement d'un système d'information fédérant les activités et permettant des prestations de meilleure qualité délivrées de manière rationnelle et plus rapide.

Le système d'information a un rôle majeur à jouer pour permettre une bonne logique organisationnelle. L'évolution informatique doit accompagner cette démarche de changements.

Les orientations pour une modernisation de l'administration communale relevées dans le programme de législature et auprès des collaborateurs convergent et permettent de décrire les possibilités d'évolution réalisables. Avec cette volonté de changement, l'administration communale veut créer une culture commune à tous les services et ainsi développer le sentiment d'appartenance à l'entité « Commune de Montreux ». En exemple, nous pourrions citer les éléments suivants à prendre en compte dans l'évolution du système d'information :

- servir ses citoyens, ses habitants, ses entreprises et ses visiteurs, de manière performante et conviviale ;
- développer son image de commune moderne, dynamique et accueillante ;
- créer des synergies, optimiser les tâches et améliorer leurs flux ;
- améliorer la qualité et la productivité ;
- motiver ses collaborateurs pour qu'ils s'identifient au mieux aux missions à accomplir ;
- améliorer la gestion générale de la Commune et la maîtrise de son savoir-faire.

2.3 Plan d'action

Partant de ces analyses, la Municipalité a établi une feuille de route comprenant plusieurs étapes:

1. la mise à jour d'équipements et de programmes des collaborateurs de la Commune, objet de ce rapport-préavis ;

2. un, voire deux préavis relatifs à l'acquisition de nouveaux programmes, pour la gestion des salaires et pour la gestion du temps sera/seront déposés prochainement ;

3. la désignation de répondants informatiques (métiers et bureautique) et plan de formation ;

4. la redéfinition de la place du centre informatique et de son organisation. Cette réflexion aura lieu dans le courant de l'année 2013 ; elle englobera le centre informatique partie du service des finances et l'aspect technique du site internet partie de l'administration générale. Cette analyse s'intégrera dans la mise à jour régulière du plan directeur ;

5. les préavis d'acquisition de programmes et/ou de matériel pour répondre aux développements et orientations futures qui seront choisis ainsi qu'aux nouvelles recommandations et exigences en matière de comptabilité (MCH2)[1]

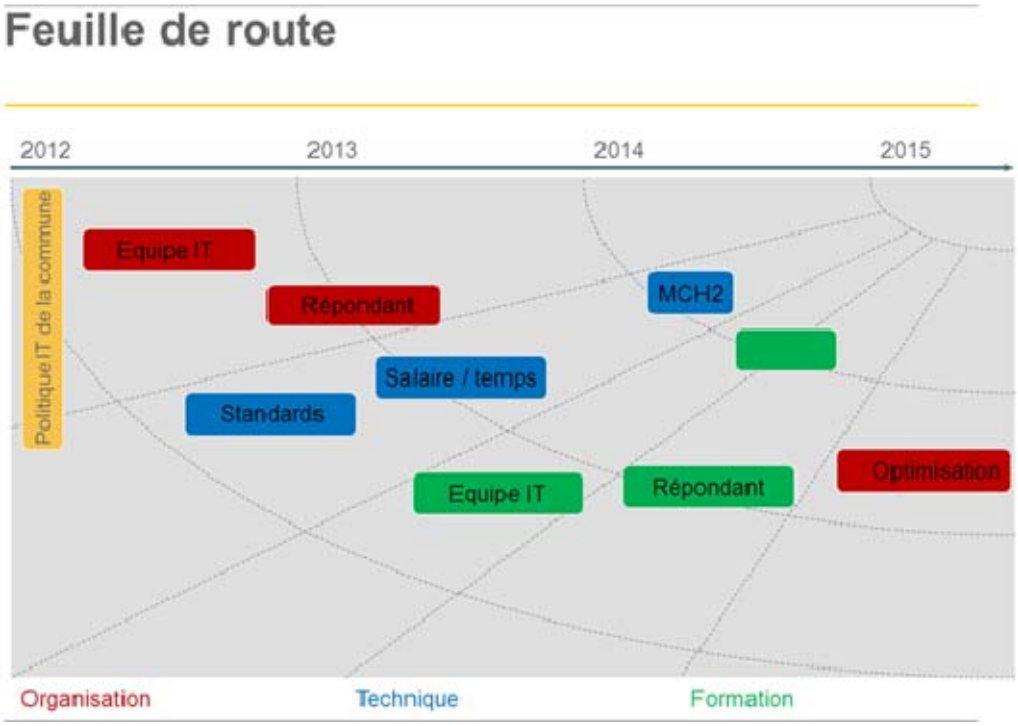

[1] Le **M**odèle **C**omptable **H**armonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il a été développé à partir de MCH1 par le Groupe d'étude pour les finances cantonales (FkF) à la demande de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

3. Description

Dans un premier temps, et c'est l'objet de ce premier rapport-préavis, il s'agit donc d'acquérir les équipements et programmes nécessaires au maintien du fonctionnement du système et de former les collaborateurs aux nouveaux outils. Globalement, il s'agit principalement de la reprise des différents postes qui avaient été supprimés au budget 2011. Certains postes ne pourront être réalisés en 2012 et figurent dans le budget 2013.

Nature comptable	Service	Coûts 2012	Budget 2013
3091 Formation	Centre informatique Comme il s'agit d'une formation bureautique globale, les coûts sont comptabilisés sur le centre informatique	1'900.-	32'100.-
3111 Achat de matériel	Renouvellement de PC Divers services Bibliothèque Service des travaux publics	 3'620.-	Rotation sur un rythme de 4 ans 8'740.-
3199 Logiciel, licences, divers	Licences offices Divers services (mise à jour) Finances Service des domaines, bâtiments et sports Service des travaux publics Service de l'urbanisme	 91'600.- 530.- 20'300.- 11'950.- 6'300.-	
Total		**136'200.-**	**cf budget**

4. Position de la Municipalité

Aujourd'hui, la Municipalité peut donc considéré, a posteriori, que la détermination du Conseil communal a été salutaire. Elle lui a permis de revoir globalement l'ensemble de la problématique informatique, notamment au gré des réflexions menées tant avec l'auditeur qu'avec la Commission consultative informatique.

Nous sommes au début d'un processus de remise à niveau de la fonction informatique. Ainsi, après en avoir esquissé les lignes directrices, il faut entrer dans la phase de réalisation, avec tout ce que cela implique en matière de définition de concepts et de procédures, de schémas d'organisation, de cahiers des charges spécifiques voire de nouvelles acquisitions.

Après la démarche initiée ces derniers temps, la Municipalité entend pouvoir mettre en oeuvre son nouveau plan d'action, avec concrétisation des mesures subséquentes, tel que présenté au travers de ce rapport-préavis. Elle doit donc pouvoir adapter les outils informatiques de l'administration communale en remplaçant, notamment, un certain nombre d'équipements et de logiciels, basiques et essentiels, afin de ne pas prendre de retard au niveau du fonctionnement courant de l'administration et permettre à celle-ci de poursuivre normalement l'accomplissement de ses missions, voire le rendre plus rapide, rationnel et performant. C'est l'objet du présent rapport-préavis.

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 21/2012 de la Municipalité du 24 août 2012 relatif à la politique communale en matière informatique et à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 136'200.-, pour l'achat de matériel informatique,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les acquisitions décrites dans le présent rapport-préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 136'200.- à imputer comme suit dans les comptes 2012 :

-	compte 202.3091 Frais de formation du personnel	Fr.	1'900.-
-	compte 202.3111 Achat et renouvellement	Fr.	3'620.-
-	compte 202.3199 Logiciels/licences/divers	Fr.	130'680.-

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 24 août 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		La secrétaire
L. Wehrli	L.S.	C. Martin

Délégation municipale : M. Pierre Rochat, Conseiller municipal